

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

Sauf pour les abonnés à l'étranger, les abonnements sont payés d'avance.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,
29 Août 1876.

Bulletin politique.

Le fait de la médiation des puissances européennes dans la guerre turco-serbe est indubitable. Nous serons brefs dans notre appréciation. L'Angleterre n'a pas rappelé sa flotte de Bésika ; la Russie ne cesse pas d'envoyer aux Serbes des secours en vivres, en munitions, en argent, en officiers et même en soldats ; la Grèce accentue tous les jours ses tendances belliqueuses ; la Crète est soumise à une sourde fermentation ; la Serbie et l'Albanie, les Monténégrins poursuivent le cours, sinon de victoires éclatantes, du moins de succès importants ; l'Égypte vaincue par les Abyssins est incapable de fournir de nouveaux secours à la Turquie, sa suzeraine. Enfin, une bataille sanglante, terrible, opiniâtre, est engagée autour d'Alexinatz depuis huit jours. Le Nord, la France, le Temps, le Moniteur s'accordent même à dire que le sixième jour de la bataille a été favorable aux troupes de Tchermessoff. En tout cas, les choses, au point de vue militaire, restent en l'état, et rien ne fait prévoir un résultat définitif et favorable à l'une ou l'autre des deux armées.
C'est ce moment que choisit le prince Milan pour solliciter brusquement les bons offices des puissances. Il laisse, assure-t-on, l'Europe le soin de régler la paix, sans poser de conditions, sans formuler de demandes. Bien plus ! les ministres belliqueux de Belgrade, MM. Gruitch et Ristich, qui avaient emprunté à M. Gambetta son lyrisme et ses phrases ampoulées pour proclamer la guerre à outrance, secondent, de tous leurs efforts, les démarches de leur jeune souverain.
Nous avons dit au commencement de la guerre que les difficultés n'étaient point sur

les champs de bataille, mais qu'elles surgiraient le jour où l'on songerait à la paix.
Le Nord, l'organe du chancelier Gortschakoff, avait lancé, il y a quelque temps, et à titre de ballon d'essai, l'idée de mettre en avant l'Italie comme principale médiatrice. Nous avons répondu alors que l'Italie ne pouvait exercer d'influence en Europe et surtout en Orient qu'à la condition d'être le porte-paroles de M. de Bismark.
Le Nord revient avec insistance sur son idée. Elle est discutée et même appuyée par la presse russe et allemande. L'Allemagne et la Russie ne sont donc pas aussi mal ensemble que pouvait le faire croire, il y a quelques jours à peine, le langage de leurs journaux.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DE DIMANCHE.
Voici les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche, 27 août :
Arrondissement de Pontivy.
Inscrits : 23,985. — Votants : 19,274
M. le comte A. de Mun (élu) .. 9,790 voix
M. Le Maguet..... 9,415 —
Voix perdues et bulletins nuls. 69
Différence entre M. de Mun et M. Le Maguet, assez peu connue : 374 voix.
M. de Mun a des chances d'être invalidé de nouveau.
Arrondissement de Guingamp.
Inscrits : 15,901. — Votants : 12,264
M. Huon (élu) 6,334 voix
M. le prince de Lucinge-Faucigny..... 5,834 —
Voix perdues et bulletins nuls. 43
VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.
On lit dans l'Official :
« Le Président de la République, accom-

pagné du général marquis d'Abzac et du colonel Broye, ses aides-de-camp, et du général Gresley, chef d'état-major général délégué du ministre de la guerre, est parti de Paris, lundi soir, à quatre heures et demie, pour le camp de Châlons.
« Le maréchal-président a été salué à son passage à Meaux par les autorités militaires.
« Arrivé à Epernay, il a été reçu par le préfet du département, le sous-préfet, le maire et plusieurs conseillers municipaux. Pendant l'arrêt du train, qui a duré vingt minutes, le maréchal a dîné avec les autorités dans le salon réservé de la gare.
« Le maréchal-président est arrivé au camp de Châlons à neuf heures et demie. »
Voici les premières dépêches du camp de Châlons :
Mourmelon, 28 août, 9 h. 35, matin.
Le Président de la République, à son arrivée hier soir à Châlons, a été reçu par le général Boissonnet, sénateur de la Marne, et par le préfet, qui lui a présenté les délégations du conseil général, du conseil d'arrondissement et du conseil municipal.
Le maire de la ville, en souhaitant la bienvenue au maréchal, a appelé son attention sur divers travaux et notamment sur la construction de nouvelles casernes.
Le maréchal a répondu en exprimant le regret de ne pouvoir pas s'arrêter à Châlons. Il a donné mille francs aux pauvres. Il est reparti après quelques minutes par un train spécial pour le camp, où il est arrivé à 9 heures 30 du soir.

Mourmelon, 28 août, 9 h. 40.
Hier soir, à son arrivée au camp, le maréchal, accompagné par le préfet, a été reçu par le général Davenet, chef d'état-major général. Il a couché dans le baraquement du quartier général.
Dès six heures, ce matin, le maréchal de Mac-Mahon est monté à cheval se rendant au terrain des grandes manœuvres. Dans son escorte, outre ses aides-de-camp, le général marquis d'Abzac et le colonel de Broye, il y

avait le duc de Nemours, les généraux Davenet et de Fontanges, et les attachés militaires autrichien et italien.
Les manœuvres d'artillerie et de cavalerie ont été exécutées avec une précision parfaite.
Mourmelon, 28 août, 10 h., matin.
Après le déjeuner, le maréchal doit assister aux manœuvres de l'infanterie.
Un dîner de 35 couverts sera donné ce soir par le Président de la République.
Demain matin, revue générale des troupes.
Le maréchal quittera ensuite le camp à onze heures du matin et rentrera à cinq heures du soir à Paris, où il est attendu pour le mariage d'une de ses nièces.
Le Moniteur universel affirme qu'aucune décision n'a été encore prise par le gouvernement en ce qui concerne les élections municipales qui doivent avoir lieu dans les villes encore pourvues de commissions, notamment à Marseille.
On attend, pour statuer définitivement sur cette question, d'abord le retour de M. le président du conseil et aussi la clôture des conseils généraux, avec les rapports des préfets qui d'ordinaire arrivent peu de temps après au ministère de l'intérieur. Il ne peut donc être pris de résolution définitive à cet égard que dans les premiers jours de septembre.
On annonce que tous les généraux qui se trouvaient dernièrement à Paris ont, par ordre du nouveau ministre de la guerre, regagné le siège de leur commandement.
On sait que le maréchal de Mac-Mahon doit se rendre prochainement à Lyon. Pour faire face aux frais de sa réception, le préfet avait proposé au conseil municipal le vote d'une somme de 75,000 fr. Les radicaux du conseil ont jugé que 30,000 fr. pouvaient

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SIGNE DE CAÏN.

(Suite.)
III. — L'INCONNU.
Sept ans se sont écoulés depuis la disparition de Maurice, et c'est dans la maisonnette du faubourg que la marche naturelle de ce récit nous ramène.
Voilà deux heures et plus que les volontaires, chauffés au feu de la Marielle et restaurés par ses collas au cidre, sont sortis de la ville.
Cédant à la tyrannie du sommeil, l'éternelle camarade d'Adrien se dispose à monter à sa chambre, quand un voiturier, qui fait trotter son cheval allé à un char-à-bancs couvert, s'arrête à la porte de la grand-mère de Pierrot et y frappe à coups redoublés.
— Qui êtes-vous et que me voulez-vous ? demanda la Marielle, entr'ouvrant le volet d'une croisée au rez-de-chaussée.

— Je viens vous chercher, la mère, reprend le voiturier.
— Moi ? et pourquoi cela ?
— Mais à cause du danger qu'il y a à loger par ici : le bombardement est annoncé pour demain, et il est certain que votre cassine y sautera.
— C'est possible, mais de quelle part venez-vous ?
— De la part de mes maîtres qui ont été les vôtres autrefois. Il paraît que vous les avez un peu oubliés ; mais aujourd'hui, où l'on n'a guère le temps de penser aux autres, ils se sont souvenus de vous.
Cette réponse fit saigner de nouveau dans le cœur de la Marielle une blessure que le temps n'avait pu cicatriser, et la remit en présence du déplorable événement qui l'avait séparée de son Benjamin ; sa haine contre l'ainé des Francmartel ne se l'était expliquée qu'en dénaturant les faits et en intervertissant les rôles.
Ainsi, suivant elle, Maurice, repoussé par son père, après avoir miraculeusement échappé à un guet-apens dressé par Adrien, n'avait déserté la maison paternelle que parce qu'il n'y sentait plus sa vie en sûreté.
Complètement absorbée dans son pénible souvenir, la Marielle garda longtemps le silence, oubliant que le voiturier, exposé à l'injure du temps, attendait une réponse.

— Est-ce que vous ne comprenez pas ? reprit celui-ci, je vous parle de notre nouveau maire, M. Georges Francmartel, et de M. Adrien ; ils m'ont chargé de vous emmener ainsi que votre fils Pierrot, avec tout ce que vous voudrez sauver de votre bataillon. Je vais vous aider à emballer vos reliques ; mais dépêchez-vous d'ouvrir, car on gèle sur place à votre porte.
En ce moment, le bruit d'une fusillade, qui crépitait comme une gamme sinistre dans la campagne, interrompit le silence de la nuit.
La Marielle, qui se préparait enfin à répondre, pensa à son petit-fils, et un serrement de cœur lui coupa la parole.
— Diable ! murmura l'envoyé des Francmartel, se battant les flancs à tour de bras afin d'activer la circulation du sang qu'il sentait se figer dans ses veines ; s'il fait froid par ici, il fait étonnamment chaud là-bas ; finissez-en de vous décider, la mère ; partons-nous, oui ou non ?
La grand-mère de Pierrot, surmontant l'émotion dont elle venait d'être saisie, répondit à travers l'entrebâillement des volets :
— Je ne reverrai jamais, sans doute, Maurice Francmartel ; on vient peut-être de tuer mon petit-fils ; quant à moi, je ne tiens plus à la vie. Retournez d'où vous venez, et dites à ceux qui vous envoient que je ne veux pas aller demeurer chez le père qui a chassé son enfant, chez le frère qui a

tenté d'assassiner son frère.
Elle dit, et ferma brusquement le volet.
Le voiturier, jurant et maugréant, tourna bride et cingla d'un vigoureux coup de fouet les reins de son cheval pour regagner au plus vite la maison de ses maîtres.
Dès qu'il se fut éloigné, la Marielle monta à sa chambre et se jeta tout habillée sur son lit ; mais, au lieu d'y trouver un repos dont elle avait grand besoin, elle n'obtint que ce demi-sommeil agité dans lequel l'esprit incertain confond le rêve avec la réalité.
Dormir lui était impossible alors que, coup sur coup, les paroles de Pierrot au départ et la visite du voiturier avaient réveillé cette grande douleur de sa vie : la perte de son Benjamin.
Le jour ne paraissait pas encore, la Marielle allait tomber de sa somnolence troublée dans le sommeil véritable, lorsqu'elle en fut soudainement tirée par un murmure de voix au dehors, et par une lueur rougeâtre qui éclaira la fenêtre de sa chambre ouvrant sur une arrière-cour.
De ce côté, on pouvait aussi pénétrer dans la maison.
La Marielle supposa d'abord qu'un obus, traîtreusement envoyé par l'ennemi avant l'heure fixée pour le bombardement, avait allumé un incendie dans la ville.
Elle se jeta à bas du lit et courut soulever le

suffire et, dans leur vote, se sont tenus à ce chiffre.

On raconte que les ministres et les chefs des gauches, pour décider le maréchal de Mac-Mahon à ne faire aucun obstacle à leur politique, lui feraient beaucoup valoir les chances d'une réélection présidentielle en 1880, si la majorité républicaine actuelle reste maîtresse du pouvoir.

M. de Marcère est très-ennuyé. Il se voit réduit à révoquer un certain nombre de maires qu'il a, tout récemment, nommés en négligeant de s'entourer des renseignements nécessaires sur leurs antécédents.

Or, il paraît qu'on craint du bruit à cette occasion dans plusieurs centres.

M. de Marcère, dans le choix des maires et adjoints, obéit surtout aux sollicitations des députés radicaux dans chaque département.

Tous nos ambassadeurs, sans exception, ont l'ordre, dit-on, de rester à leurs postes ou de les rejoindre, dans le plus bref délai, « en prévision de graves événements. »

On a fait courir le bruit, dit *l'Avenir militaire*, qu'au moment du remplacement de M. le général de Cissey, il aurait été question de la candidature de M. le général Douay.

Nous croyons savoir, ajoute ce journal, qu'avant de s'arrêter au choix de M. le général Berthaut, on a seulement examiné dans les conseils du gouvernement les candidatures des généraux de division Chanzy, Gresley et Chareton.

La Gazette de France ayant affirmé que M. le général de Cissey n'avait pas offert sa démission de ministre de la guerre, mais avait été victime d'une disgrâce, a reçu la lettre suivante, qui confirme les renseignements donnés par elle :

« Monsieur,

» Je lis dans la *Gazette* du 25 courant vos affirmations sur la disgrâce du général de Cissey. Je les complète.

» Ce que vous dites est parfaitement exact, et vous pouvez affirmer que le général de Cissey a connu sa disgrâce à Contrexeville, par une dépêche chiffrée émanant d'une personne de son cabinet; qu'à cet avis, officieusement amical, le général a adressé au maréchal-président une dépêche lui demandant confirmation de sa disgrâce; que le maréchal n'a pas répondu parce qu'il avait adressé un autographe au général, lui demandant sa démission; que cet autographe était porté par un officier de sa maison qui, peu fort en géographie, s'est trompé d'itinéraire, et, au lieu d'arriver à 6 heures du matin à Con-

trexeville, n'est arrivé qu'à 3 heures du soir.

trexeville, n'est arrivé qu'à 3 heures du soir.

» Un de vos abonnés,
» (Présent à Contrexeville.)

La cour d'appel a confirmé le jugement rendu par la chambre correctionnelle contre le journal *les Droits de l'Homme* dans l'affaire Du Lac.

M. de Salignac-Fénelon est désigné pour remplacer M. Bernard-Dutheil dans les fonctions de chef de cabinet du ministre des affaires étrangères. M. de Salignac-Fénelon est le fils de l'ancien ministre plénipotentiaire de France à Francfort.

Le *Moniteur* annonce que M. Gambetta souffre d'une phlébite, *l'Echo* assure que c'est d'un anthrax.

Le *Morning Post* dit de son côté :

« Comme on sait aujourd'hui positivement que le voyage de M. Gambetta en Angleterre a pour seul et unique but d'étudier à fond un système d'impôts en vigueur dans notre pays, et que, par conséquent, le député français entend éviter toutes les occasions de provoquer de l'agitation et s'abstenir de toute relation mutuelle avec les soi-disant républicains anglais, de même qu'il ne veut prendre part à aucune manifestation qui lui donnerait l'air d'abuser de l'hospitalité de l'Angleterre, il a été convenu qu'il ne lui sera fait aucune réception par le « comité de réception gambettiste. »

M. Gambetta reconnaît-il que la proclamation de la République en Angleterre est inopportune ?

Un journal rapporte que M. Germain Sée, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, a quitté Paris ces jours-ci, se rendant à Constantinople, où il est appelé en consultation auprès de Mourad V.

L'AFFAIRE CALVINHAC.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'annulation de l'élection d'un conseiller municipal de Paris, un certain Calvinhac, sans notoriété, sans domicile fixe, etc., et patronné par un comité radical. Voici, à cette occasion, les réflexions de *l'Opinion*, organe républicain :

« Le conseil de préfecture de la Seine a prononcé l'annulation de l'élection de M. Louis de Calvinhac, récemment élu conseiller municipal dans le quartier de Charonne (20^e arrondissement).

» Le conseil de préfecture a motivé son arrêté sur ce considérant : que M. de Calvinhac, n'étant pas inscrit sur les listes électorales et ne justifiant pas d'une résidence de deux années à Paris, n'était pas éligible aux termes de la loi.

» L'arrêté du conseil, fondé sur une disposition précise de la loi, ne saurait donner lieu à aucune

ce blessé, ce pouvait être Pierrot lui-même et qu'il avait besoin de soins, pour qu'elle retrouvât aussitôt son énergie.

Elle sortit hâtivement de sa chambre. A peine venait-elle de mettre le pied sur le premier degré des montées qu'elle entendit résonner le bruit d'un pas connu.

La Marielle s'arrêta, et cria à celui qui venait vers elle :

— Si c'est toi, Pierrot, dis-le tout de suite.

— Bien sûr que c'est moi, répondit le gars, il ne faut pas que cela vous étonne, puisque je vous avais promis de revenir; par malheur, nous ne revenons pas tous; même il en manque beaucoup.

C'est en montant de monter que Pierrot avait répondu à sa grand-mère.

Quand il fut arrivé près d'elle, à la limite supérieure de l'escalier, que la nuit emplissait encore de ses épaisses ténèbres, la Marielle, les mains tendues en avant, saisit la tête de son petit-fils, et dit en la pressant contre sa poitrine :

— Gredin d'enfant! tu mériterais d'être battu pour tout ce que tu m'as fait souffrir!

Elle ne pouvait exprimer plus éloquentement sa velléité de tendresse pour l'enfant qui lui avait été jusqu'alors indifférent et même souvent à charge.

En peu de mots, Pierrot mit sa grand-mère au courant de la rencontre avec l'ennemi, laquelle n'avait pas été favorable aux volontaires.

observation; mais il n'en est pas de même du fait même de l'élection de M. de Calvinhac. Il est impossible de taire les réflexions qui, à propos de cette élection et des considérants de l'arrêté d'annulation, s'imposent à tous ceux qui ont un réel souci de la dignité, de l'autorité du suffrage universel et de la bonne administration des affaires municipales.

» Comment! dans une ville comme Paris, où se pressent des milliers d'hommes marquants dans toutes les branches de l'activité humaine, on va chercher, pour représenter un quartier de la grande cité dans un conseil municipal, où se traitent les plus importantes affaires, un inconnu, un homme sans situation, sans antécédents, dont nul ne peut dire le véritable nom, ni le domicile, et qui, pour justifier de ses conditions d'éligibilité, ne peut invoquer que le témoignage douteux et contradictoire de deux logeuses en garni!

» Certes, le fait de loger en garni n'est en rien incriminable et ne saurait porter atteinte à l'honorabilité d'un homme. Les étudiants, les voyageurs et quantité de personnes des plus estimables logent en garni; mais ces personnes n'ont pas la prétention de gérer les affaires d'une ville, où ils sont, pour ainsi dire, en camp volant.

» Si M. de Calvinhac est un jeune homme momentanément éloigné de sa famille, rien de plus naturel qu'il se loge en garni, en attendant de regagner ses pénates; s'il est un homme mûr, le fait de loger en garni prouve que, malgré l'âge, il n'a pu se créer ni un établissement, ni une situation, ni une profession, ni rien de ce qui justifie l'ambition d'un mandat de conseiller municipal.

» Si encore M. Calvinhac ou de Calvinhac, car le nom et la qualité de ce citoyen ne sont pas exactement déterminés, était un homme ayant, soit dans la politique, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts, soit dans le commerce ou l'industrie, des antécédents quelconques, on comprendrait que les électeurs l'aient préféré à tant et tant de leurs concitoyens offrant, comme opinion politique et comme compétence administrative, des garanties certaines. Mais, point : M. de Calvinhac, malgré la noblesse de son origine, est le plus inconnu des hommes. Ceux-mêmes qui l'ont élu seraient embarrassés de dire qui il est, d'où il vient et ce qu'il a fait pour mériter leurs suffrages.

» Les journaux ennemis du suffrage universel, de la République et de la démocratie font des gorges chaudes à propos de l'élection de M. de Calvinhac.

» Franchement, on leur a donné ample matière.....

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XXVIII.

ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Réception de l'étendard. — Inauguration du portrait de M^r le Dauphin, le 13 août 1826.

(Suite.)

Après la célébration de la messe, le lieutenant-colonel a présenté la cravate à M^me la marquise Oudinot, qui l'a attachée à l'éten-

dard tenu par le colonel commandant en chef. M. l'aumônier de l'établissement a eu l'honneur d'avoir béni cet étendard, s'adressant aux officiers, aux élèves de l'école, leur a, par de nombreux exemples et en leur rappelant les noms glorieux des saint Louis, des Constantins, des Thébaldose, des Montmorency, fait voir que la piété n'était pas incompatible avec la bravoure, qu'elle exalte au contraire la bravoure et que les vertus du chrétien peuvent facilement s'allier au courage du guerrier. Il a bien jugé des sentiments de ces jeunes militaires lorsqu'il a promis qu'ils sauraient défendre leur sang, défendre leur étendard, mais il a surtout parlé à tous les cœurs lorsqu'il s'est écrié, plein de l'enthousiasme que

« Combien je m'applaudis du ministère que vous exercez devant un officier général, jeune d'âge mais déjà vieux de gloire, ayant sucé le sang d'un Bayard, et vous offrant à imiter une vie sans peur et sans reproche, dont la modestie est surprenante de ce qu'il ne doit qu'à lui-même! Si vous pouviez confier à de plus dignes mains l'instruction et l'apprentissage d'honneur de jeunes soldats, l'espoir de la patrie, l'adolescence de son sang, fille de la victoire, pas été moins judicieuse dans le choix qu'elle a fait pour la remplacer aujourd'hui d'hui parmi nous; c'est la puissance que vous avez délégué la bonté, le mérite et le

Nous ne savons ce qu'il faut le plus louer dans cet éloge, ou de la délicatesse de la pensée, ou du choix heureux de l'expression. Un mouvement unanime l'a accueilli, il a été applaudi de tous les spectateurs, et pourtant nous avons cru remarquer que la modestie du général en avait été alarmée : est-il possible quand on sait si bien captiver et gagner les cœurs, qu'on en puisse redouter l'usage ?

M. l'aumônier a terminé son éloquente allocution par un juste tribut payé à l'armée pour les sentiments de fidélité et de dévouement au roi dont elle a su donner des preuves, et dont elle est constamment animée. Nous regrettons d'autant plus de ne pouvoir produire en entier ce discours, qu'il ferait qu'ajouter à la réputation de M. l'aumônier, Daurenzan, que, quoique débité avec chaleur, il a été impossible qu'il fut entendu de tout le monde. Mais ce que tout le monde pu voir et remarquer, c'est la riche broderie qui décorait l'ornement dont était revêtu M. l'aumônier, ouvrage des mains de la marquise Oudinot.

En remettant l'étendard à l'École, le maréchal de camp s'est exprimé à peu près en ces termes :

« L'étendard que reçoit aujourd'hui l'école de cavalerie est pour elle un étendard de témoignage de l'intérêt et de la confiance du roi.

» La cravate de cet étendard, attachée au nom de M^me la dauphine, nous garantit aussi l'auguste protection d'une princesse, objet de nos regrets et de notre amour.

» Les officiers-élèves et les cavaliers

La petite Marie accompagnait l'autre jour sa mère chez un de nos chasseurs à la mode. On n'est plus cordonnier aujourd'hui, c'est trop vulgaire.

Tout en servant sa cliente, le praticien se faisait valoir naturellement de son mieux.

— Oui, madame, disait-il, j'ai la clientèle de toute l'aristocratie. Ce matin encore, j'ai reçu commande de douze paires de bottines pour la dame la comtesse de Luxairfresnay.

A ce chiffre de douze, la petite Marie avait levé de grands yeux.

— Maman, fit-elle en tirant doucement sa mère par le bras, combien de pieds ont-elles ces comtesses?

M^me X... est de ces épouses qui passent leur temps à dire du mal de leur mari.

Elle se plaignait, comme d'habitude, de ses des amis.

— Croiriez-vous cela? leur disait-elle, son favori est mort, la semaine dernière, et, de ce qu'il a fait empailler...

— Eh bien?

— Eh bien! je suis persuadée qu'il n'en a pas tant pour moi?..

(La suite au prochain numéro.)

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la librairie Calmann-Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un touriste qui peint sous des couleurs vives et saisissantes les merveilles de l'Orient; c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude de mœurs, des idées politiques et religieuses du peuple. Les événements dont la Turquie est le théâtre donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux. APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 26 août.

Table listing market prices for various goods like Froment, Seigle, Orges, Avoines, Fèves, Pois blancs, etc., with their respective prices.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordln., Saint-Léger, etc., with quality and price details.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Table showing departure times from Saumur and arrival times at Poitiers for various train services.

Table showing departure times from Poitiers and arrival times at Saumur for various train services.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOÛT 1876.

Large table containing financial market data, including stock prices, bonds (Obligations), and exchange rates for various locations like Saumur, Orléans, and Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Table of train schedules for the Orléans railway, listing departure and arrival times for services to Angers and Tours.

Additional information about train services, including express and omnibus options, and contact details for Letrain d'Angers.

29, Quai des Grands-Augustins, 29. 45^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr., cartonné 8 fr. 50. Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales. On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (48^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du Magasin pittoresque. 1 volume broché 7 fr., cartonné 8 fr. 50.

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876, environ 30 gravures dans chaque Almanach. Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4°, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix de chaque volume broché 15 fr.

VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures. Prix de chaque volume broché 2 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50.

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4°. 2^e édition. Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché 7 fr. 50.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent, 1 vol. grand in-8°. Prix, pour Paris, broché cart., doré sur tranche 18 fr.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé. A VENDRE Par adjudication, aux enchères publiques, En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé, Le dimanche 24 septembre 1876, à deux heures du soir, UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, n^o 60, anciennement rue du Champ-de-Foire, à proximité de la gare des chemins de fer de la Vendée. Cette maison occupe une superficie totale de 367 mètres 29 centimètres carrés.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON Située à Dampierre, Avec écurie et caves sous roc, beaux jardins en plein rapport.

Le Maire de la commune de Méron, canton de Montrouil-Bellay, informe que la chasse est interdite sur toute l'étendue de sa commune.

A VENDRE UN TRÈS-BEAU JARDIN DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, Situé près la gare d'Orléans.

MAISON A LOUER Rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, Pour la Saint-Jean 1877.

A CÉDER DE SUITE UN TRÈS-BON FONDS DE POMPIER-PLOMBIER Dans une belle situation.

A LOUER UNE MAISON PROPRES AU COMMERCE Rue d'Orléans.

CHASSE La chasse est formellement interdite sur la terre de Pocé, commune de Distré, et la terre de la Belorderie, communes de Verrie, Gennes, etc.

A VENDRE Un CHIEN et une CHIENNE de chasse d'arrêt. S'adresser à AUGEREAU, Louis, à Brézé.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER Pharmacien-chimiste, successeur. Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques pour varices.

RIELLANT DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



Vient de paraître : COMPTABILITÉ-DUCHÂTEAU

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude). Un volume in-8° cartonné et franco par la poste : 5 francs. M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 45 jours à l'avance.